



Madame, Monsieur
Parents d'élèves

Grésy-sur-Aix, le 15 juillet 2011

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au restaurant scolaire à partir de septembre 2011 régulièrement ou occasionnellement.

Je vous prie de trouver en pièces jointes :

- 1) le règlement intérieur du restaurant scolaire
- 2) le bulletin d'inscription de vo(s)tre enfant(s) à retourner en mairie avant le 20 août 2011 accompagné de l'attestation d'assurance et du coupon joint au règlement intérieur.

La collectivité met aux services des familles cette structure (non obligatoire) afin de répondre aux besoins des parents. Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration afin de répondre au mieux à votre attente.

Une commission restaurant scolaire est mise en place chaque année. Elle est composée de membres élus de la commune et de parents d'élèves. Elle se réunit trois fois par an environ. Sa mission est de veiller à l'équilibre des menus et de traiter les demandes ou problèmes éventuels rencontrés dans le cadre du service de restauration tant par les enfants, les familles et les personnels.

Je vous sollicite, si vous êtes intéressés pour en faire partie. Il suffit d'adresser un simple courrier en mairie à l'attention de l'adjoint responsable des affaires scolaires.

Le conseil municipal souhaite en septembre faire une étude pour une éventuelle mise en place du prix du repas au quotient familial à compter de la rentrée 2012. Ce travail sera coordonné par la commission scolaire.

Pour ce faire, je vous prie de bien vouloir communiquer, en même temps que les documents demandés ci-dessus une photocopie du quotient familial CAF ou à défaut votre avis d'imposition.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Pour la commission scolaire
Josette MANDRAY
Adjointe chargée des affaires scolaires.